



Québec, le 17 novembre 2021

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le deuxième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, je donne le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation ciblée concernant le projet de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 13 décembre 2021.

Cette consultation devra cibler spécifiquement les enjeux entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis, soit la conservation des milieux humides et hydriques, la protection des habitats fauniques ainsi que l'intégration du pont au patrimoine paysager et bâti de l'Île-d'Orléans.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE